

ATTESTATION D'EXISTENCE

Objectifs

Être en mesure de présenter des documents répondant aux exigences contractuelles et ainsi justifier de l'existence des activités et des compétences d'une entreprise (appel d'offres, ...)

Prestation

Le service formalités internationales assure la réalisation de ce document :

- **contrôle** de la cohérence et la conformité des pièces justificatives fournies,
- **traitement** du dossier,
- **transmission** du document,
- **délai de délivrance 48h à réception du règlement.**

Liste des pièces justificatives

- Un extrait K bis datant de moins de 3 mois en original
 - ou un avis SIRENE si micro-entrepreneurs inscrits à l'Urssaf
(à télécharger sur : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- Les coordonnées du destinataire à l'étranger,
- Un règlement de 80 €**, *commande et règlement à partir de notre site :*

<https://boutique.morbihan.cci.fr/formalites/479-attestation-dexistence.html>

Nos tarifs en ligne : <https://www.bretagne.cci.fr/ma-cci/cci-morbihan#section-tarif-68626>

Contact : CCI du Morbihan - Formalités Internationales : formalites.internationales@morbihan.cci.fr
Adresse postale : CCI DU MORBIHAN – Service des FORMALITES INTERNATIONALES – CS 30362 -
21 quai des Indes – 56323 LORIENT CEDEX